



Montréal, le 31 août 2005

Madame Lise Thériault
Ministre de l'Immigration et des Communautés Culturelles
360 rue McGill, 4^e étage
Montréal, Québec
H2Y 2E9

Objet : La reddition de comptes du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA)

Madame la Ministre,

La politique *L'action communautaire : une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* énonce l'engagement suivant concernant la reddition de compte : « Harmoniser les mécanismes de reddition de comptes des programmes gouvernementaux de soutien financier en action communautaire afin de répondre à des objectifs de rigueur, de souplesse et de transparence, tout en étant respectueux de l'autonomie des organismes et sensible à la réalité qui est la leur. »

On convient que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) doit s'assurer que les sommes attribuées aux organismes communautaires soient utilisées pour les fins pour lesquelles l'organisme les a reçues. Toutefois, parmi les responsabilités du ministère, figure en avant-plan la responsabilité de tout mettre en œuvre pour assurer la réussite de l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants. Or, parmi les exigences imposées aux organismes communautaires relatives à la reddition de compte du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA), le ministère envisage de réclamer des renseignements personnalisés sur les résidents permanents qui fréquentent les organismes communautaires recevant une subvention dans le cadre du PANA. La Ligue des droits et libertés s'oppose vivement à cette proposition.

Malgré la lettre que vous avez signée dans le Devoir du 11 août 2005, nous ne comprenons pas comment la cueillette d'information envisagée par votre ministère permettra d'atteindre les

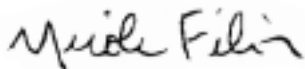
objectifs poursuivis. La Ligue des droits et libertés s'inquiète vivement de ce recours qui touche spécifiquement des personnes qui sont déjà ciblées, même stigmatisées, par la multiplication des contrôles liés aux mesures sécuritaires. De plus, ce recours constituerait un précédent fort inquiétant pour le milieu communautaire.

Le fait de suivre à la trace l'utilisation des services communautaires par les nouveaux arrivants ne permettra pas non plus de tirer des conclusions quant à l'efficacité en terme d'intégration et quant à la qualité des programmes auxquels les personnes ont recours. L'évaluation des services existants et celle des besoins de cette population qui ne sont pas répondus exige une démarche de recherche qualitative et une réflexion collective que ne peut permettre le simple croisement des données statistiques.

Par ailleurs, nous nous inquiétons vivement du contrôle démesuré et inutile que cette approche implique pour le milieu communautaire autonome. La comparaison avec ce qui se passe dans le reste du Canada nous semble tout à fait inadéquate pour cette question compte tenu des différences fondamentales qui existent dans l'histoire et les pratiques des mouvements communautaires du Québec et des autres provinces. Le gouvernement du Québec s'est d'ailleurs engagé par sa politique gouvernementale à « respecter l'autonomie des organismes communautaires dans les différents rôles sociaux qu'ils assument ». De plus, nous croyons que vous avez tort de minimiser l'impact de cette mesure sur la qualité du rapport de confiance qui s'établit entre les organismes et la population qu'ils desservent.

Nous invitons donc le MICC à entreprendre plutôt, en collaboration avec le milieu communautaire, une évaluation approfondie des services et des besoins à répondre. Nous espérons que cet exercice permettra au gouvernement de constater le sous-financement dont souffre ce secteur d'intervention et permettra un investissement plus important des fonds publics à cet enjeu fondamental pour la société québécoise. Pour le moment, nous croyons que des questions importantes restent sans réponse quant à l'utilisation de l'argent que le gouvernement du Québec reçoit dans le cadre de l'accord Canada-Québec et du peu de contribution provenant du budget québécois à ce défi social.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Nicole Filion
Présidente

c.c. :

- Lucie Papineau, Députée de Prévost, Porte-parole de l'opposition en matière d'immigration et de communautés culturelles
- Elsie Lefebvre, Députée de Laurier-Dorion, Porte-parole de l'opposition en matière d'action communautaire
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes